

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20181207-0000019753-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 10/12/2018

Réception par le Préfet : 10/12/2018

Publication : 14/12/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Communication

au Conseil départemental

Séance du vendredi 7 décembre
2018

N° CD-2018-5-2-1

RAPPORT ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DES SEM

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Le Conseil départemental,

VU la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte,

VU l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'administration et au contrôle des sociétés d'économie mixte,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

➤ Donne acte à la Présidente de la communication relative au rapport annuel de fonctionnement des sociétés d'économie mixte (SEM), élargi à trois autres partenaires du Département que sont l'ADAUHR, Colmar Habitat et Habitats de Haute-Alsace, ainsi que de ses annexes.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

ACTE EST DONNE